

Covid-19

L'UNICEM propose au gouvernement un panel de mesures pour une relance résiliente de l'activité

L'arrêt des chantiers du BTP a entraîné depuis le début du confinement une baisse considérable d'activité des entreprises adhérentes à l'UNICEM, de l'ordre de 80 %. Cette situation, si elle perdure, va menacer la pérennité de certaines d'entre elles et à moyen terme fera peser un risque sur l'emploi. Dans ce contexte inédit, l'UNICEM, a proposé au gouvernement, il y a quelques jours, des pistes d'action pour garantir la reprise de l'activité au moyen de mesures de court terme. Dans la continuité, l'UNICEM a élaboré des propositions pour un plan de relance de l'activité à moyen et plus long terme.

Aujourd'hui, la fédération insiste sur la nécessité d'assurer une relance cohérente avec les enjeux de transition écologique et l'adaptation des villes et des territoires au changement climatique, tout en accentuant notre résilience et en tirant les enseignements de cette crise, avec une place toujours plus importante accordée à la responsabilité sociale des entreprises.

L'UNICEM invite le gouvernement à décider la mise en œuvre de mesures fortes et concrètes, parmi lesquelles :

*** Réaliser des infrastructures et des aménagements collectifs nécessaires à un développement de l'économie compatible avec le respect de l'environnement et la santé des concitoyens.**

La construction et les travaux publics doivent être relancés en suivant deux priorités :

- **Un ambitieux programme d'entretien et de rénovation :**
 - o des infrastructures routières structurantes, y compris les ouvrages d'art, des voies navigables et du réseau ferroviaire afin de permettre une augmentation du trafic marchandises ;
 - o du patrimoine historique bâti, domaine important pour l'industrie française de la pierre ornementale, et la sauvegarde de savoir-faire nationaux.

- **Un plan d'investissement massif en faveur :**
 - o de l'extension et la rénovation des infrastructures nécessaires à la réalisation des missions de service public (hôpitaux, EHPAD, établissements scolaires, centres de recherche et cités administratives...) ;
 - o de l'extension des infrastructures adaptées aux nouvelles mobilités (infrastructures cyclables, transports en commun urbain et interurbain, mobilités électrique ou hydrogène, développement de la mobilité connectée et autonome) ;
 - o de la modernisation et du développement du parc de logements sociaux ;
 - o de la construction d'ouvrages qui favorisent la résilience de nos villes face aux inondations et aux vagues de chaleur ;
 - o du développement des contournements urbains pour améliorer la sécurité des populations et la qualité de l'air dans les villes et villages.

Contacts presse :

VILLAMONET - 01 47 05 09 08

Christophe Giraudon – cgiraudon@villamonet.fr / Sandrine Palmeira - spalmeira@villamonet.fr

*** Faire de la commande publique un levier pour encourager la production locale et le mieux-disant.**

L'UNICEM souhaite que soit réengagé le débat quant aux règles européennes des marchés publics afin que la commande publique puisse favoriser, lorsque cela est possible, le recours aux produits et matériaux locaux ou à des entreprises engagées dans une démarche responsable (labels RSE, ISO 14 001, ISO 26 000, labels sectoriels...).

*** Accélérer le développement de l'économie circulaire.**

La filière de recyclage et de valorisation des déchets inertes du bâtiment est une filière équilibrée économiquement et performante sur le plan environnemental. Le taux de recyclage de la filière dépasse les objectifs de la directive européenne : le seuil des 70 % de recyclage et valorisation est d'ores et déjà atteint. Les déchets recyclables sont recyclés à hauteur de 80 % et ils couvrent 28 % des besoins en granulats pour la construction. L'UNICEM propose d'aller encore plus loin dans la performance du recyclage en s'appuyant sur ce modèle qui fonctionne. La fédération est prête à contractualiser avec les collectivités et les pouvoirs publics un objectif d'amélioration de la couverture du territoire en points de collecte visant à atteindre en trois ans un taux de recyclage de 95 %. Elle a déjà commencé à agir dans cette direction en signant une convention avec la CAPEB pour accompagner les artisans dans l'amélioration du recyclage des déchets du bâtiment et la lutte contre les dépôts sauvages.

*** Garantir une fiscalité environnementale réellement favorable à la transition écologique et profitable à tous les territoires.**

Les entreprises adhérentes à l'UNICEM sont convaincues de la nécessité d'une fiscalité incitative, cohérente avec les moyens humains, matériels et financiers dont elles disposent, en faveur de l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Cette fiscalité incitative, ou ayant vocation à susciter une évolution des pratiques en faveur de l'environnement, doit cependant être soumise à l'existence d'une alternative à ces dernières.

L'UNICEM propose qu'une part significative des taxes environnementales soit réorientée vers les territoires qui accueillent leurs activités. Ceci constitue un préalable nécessaire :

- A l'acceptabilité, donc la pérennité, des activités industrielles ;
- Au maintien des budgets de nos communes, donc à leur investissement dans les leviers humains et infrastructurels sources de valeurs pour l'ensemble de notre pays.

« Avec ce plan pour une relance résiliente, notre ambition est de proposer au gouvernement des mesures fortes et concrètes qui permettraient au tissu économique de rattraper une partie de l'activité perdue et d'accélérer la transition écologique et l'adaptation de nos villes et de nos territoires au changement climatique », conclut Nicolas Vuillier, Président de l'UNICEM.

À propos de l'UNICEM :

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, chaux ...), les fabricants de matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre, etc.) et les acteurs de la valorisation des matériaux du BTP. L'UNICEM rassemble 1375 entreprises qui représentent près de 7500 sites à travers le territoire. La fédération représente 73% des entreprises du secteur en termes de chiffres d'affaires (9 milliards d'euros). UNICEM entreprises engagées est l'association qui pilote les démarches de progrès de la profession : la charte environnement et la charte RSE.

Pour en savoir plus : www.unicem.fr

Contacts presse :

VILLAMONET - 01 47 05 09 08

Christophe Giraudon – cgiraudon@villamonet.fr / Sandrine Palmeira - spalmeira@villamonet.fr